



NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

15^{eme} Anniversaire
(2007 – 2022)



Fonds de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU
SOUTENIR LES ÉTATS, RÉALISER LES DROITS



NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME



The Office of the High Commissioner, Palais Wilson in Geneva © OHCHR/L. Konstad



Mandat

“Nous ferons en sorte d’accroître la pertinence, la précision et l’utilité des recommandations du Conseil, notamment en aidant davantage les États Membres à les appliquer, en collaborant plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et en mettant en place des mécanismes d’établissement de rapports et de suivi afin de rapprocher l’examen périodique universel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.”

Rapport du Secrétaire général sur l’activité de l’Organisation (2017) (A/72/1, para. 98)



Le **Fonds de contributions volontaires pour l’assistance financière et technique à la mise en œuvre de l’Examen périodique universel** a été créé en 2007 par la résolution [6/17](#) du Conseil des droits de l’Homme et renforcé par les résolutions [16/21](#) et [51/30](#).

Le fonds fournit une assistance financière et technique pour aider les pays, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre les recommandations émanant de l’examen périodique universel en consultation avec le pays concerné et avec son consentement.

Un Conseil d’administration, nommé par le Secrétaire Général et composé d’experts en droits de l’homme de toutes les régions, fournit des conseils et des directives sur l’orientation politique et la stratégie dans le cadre de l’opérationnalisation du Fonds.



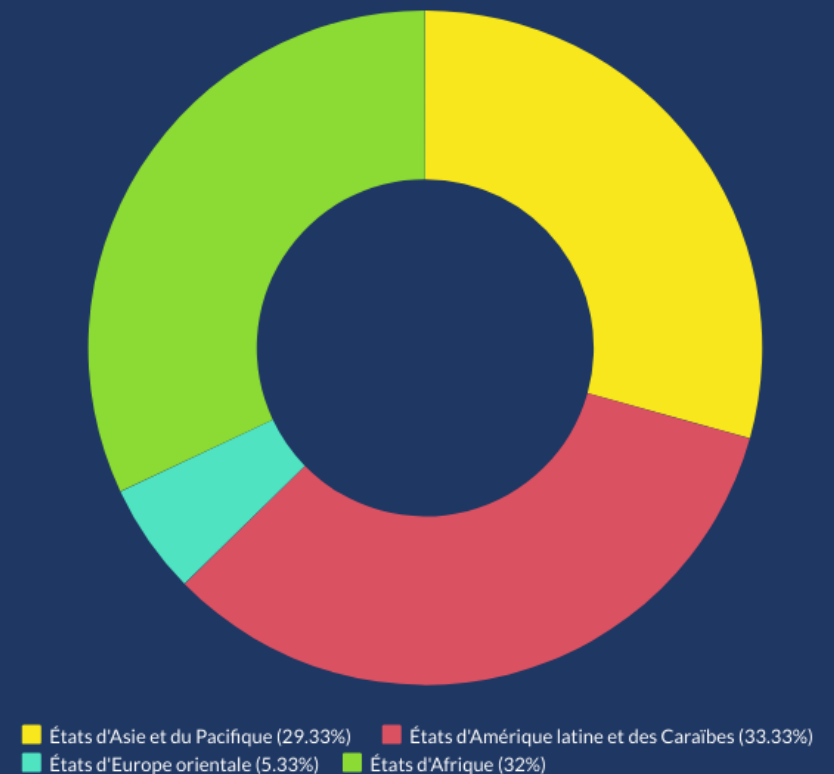
Faits et chiffres

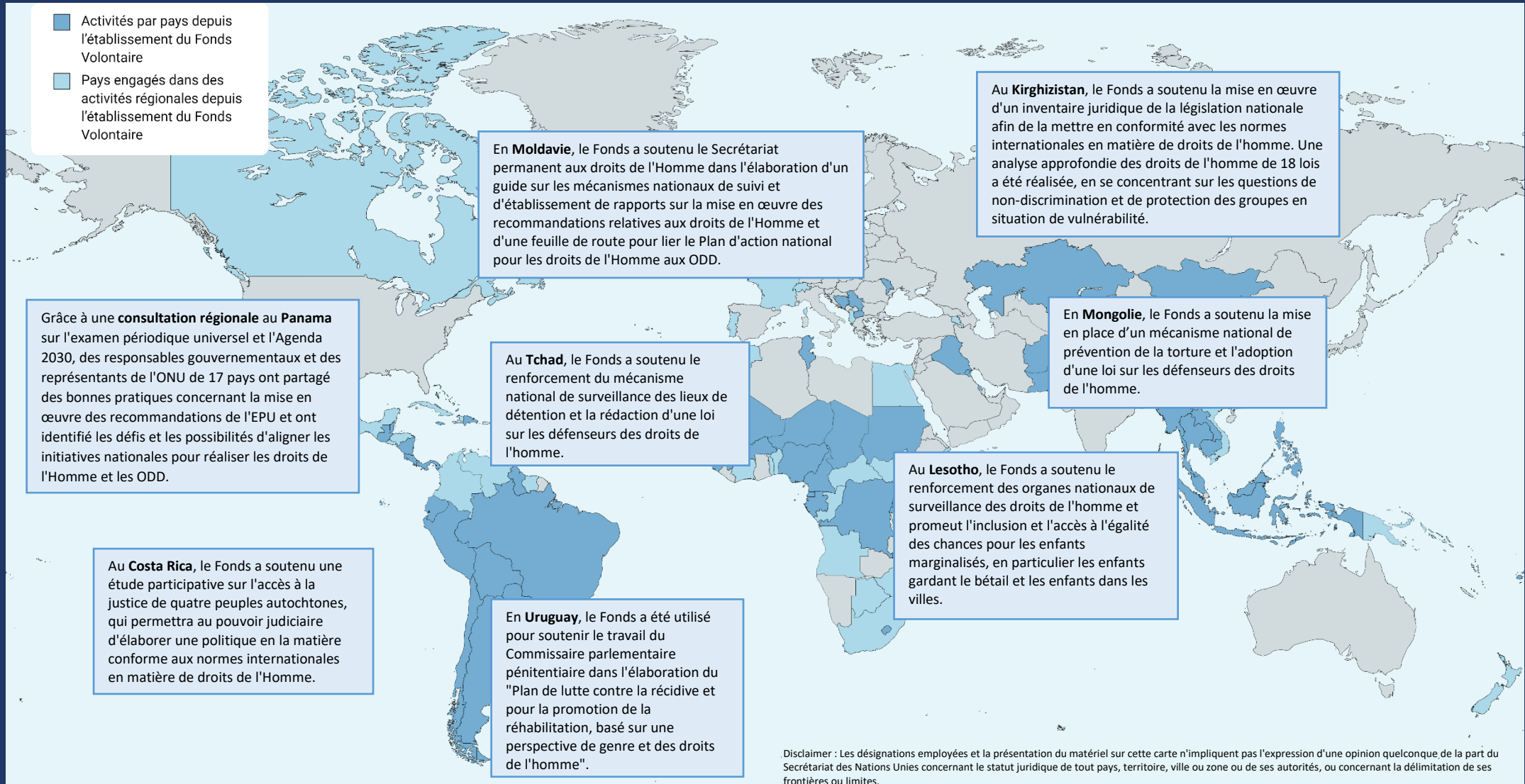
Le Fonds de contributions volontaires fournit des fonds initiaux visant à renforcer les capacités nationales dans un ou plusieurs de ses domaines d'intervention établis, en créant des synergies entre la **mise en œuvre des recommandations clés de l'examen périodique universel**, le **renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements** à assurer un suivi complet et à rendre compte des progrès accomplis, le **renforcement du rôle des parlements**, et le **renforcement des équipes de pays des Nations Unies** pour soutenir les efforts nationaux visant à mettre en œuvre les recommandations des mécanismes des droits de l'Homme et à les intégrer aux initiatives visant à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Depuis sa création, le Fonds volontaire a déboursé plus que **6.000.000 USD**, soutenant des activités dans **87** pays et permettant l'organisation de **8** ateliers régionaux pour promouvoir le partage des bonnes pratiques.

En raison de l'accent renforcé sur la mise en œuvre des recommandations au cours du troisième cycle de l'EPU, le fonds a progressivement augmenté le financement annuel des projets et, suite à l'assouplissement des restrictions de COVID-19 dans diverses régions, il atteindra une mise en œuvre annuelle d'environ 1.000.000 USD d'ici fin 2022.

Projets du Fonds de contributions volontaires en fonction des groupes régionaux des Nations Unies







Faits et chiffres

Les recommandations acceptées dans le cadre de l'examen périodique universel se sont avérées être **un point d'entrée important pour créer des processus dirigés par les pays** afin de mettre en œuvre les recommandations formulées par tous les mécanismes internationaux des droits de l'homme et de les intégrer aux efforts visant à réaliser l'Agenda 2030 et les ODD. Ces recommandations peuvent également mettre en évidence les domaines dans lesquels une action précoce est nécessaire pour faire face aux risques de violations des droits de l'homme, contribuant ainsi à l'agenda des Nations Unies sur la prévention.

Les **bonnes pratiques** recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et d'autres entités des Nations Unies montrent que l'examen périodique universel a fait progresser la promotion et la protection des droits de l'Homme - conformément à **l'Appel à l'action en faveur des droits de l'Homme** du Secrétaire général et aux **Orientations pratiques pour l'EPU** qui en découlent - et a permis d'assurer un plus grand respect, en droit et en pratique, des normes internationales relatives aux droits de l'homme et des engagements pris par les États dans toutes les régions du monde.



Soumettre une demande

Le soutien du Fonds de contributions volontaires peut être demandé par les États à Genève par le biais d'une **note verbale** adressée au HCDH ou, au niveau national, par une **communication officielle** au chef du bureau du HCDH sur le terrain ou au coordonnateur résident des Nations Unies.



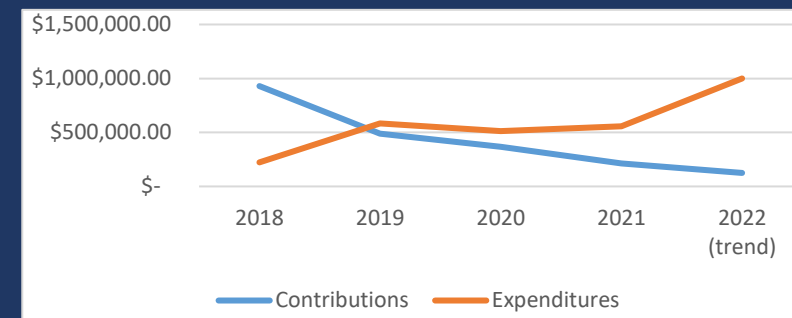
Soutenir le Fonds

Depuis sa création, le Fonds a reçu des contributions pour un montant total de **7.604.168 USD** des pays suivants :

Norvège	(USD 2.283.483)
Allemagne	(USD 1.326.665)
Fédération de Russie	(USD 850.000)
Maroc	(USD 500.000)
Australie	(USD 387.580)
Arabie Saoudite	(USD 320.000)
Inde	(USD 300.000)
France	(USD 349.919)
République de Corée	(USD 250.000)
Émirats arabes unis	(USD 200.000)
Espagne	(USD 195.655)
Royaume-Uni	(USD 179.033)
Kazakhstan	(USD 128.865)
Philippines	(USD 75.700)
Belgique	(USD 51.706)
Roumanie	(USD 47.790)
Singapour	(USD 45.000)
Colombie	(USD 40.000)
Pays-Bas	(USD 30.000)
Pakistan	(USD 20.492)
Oman	(USD 10.000)
Brésil	(USD 9.980)
Paraguay	(USD 3.000)

Les contributions au Fonds de contributions volontaires peuvent être versées par des États, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ou des institutions privées et des particuliers.

Alors que les demandes de soutien ont augmenté au cours des dernières années, les contributions ont diminué.



“Dans la perspective du lancement du quatrième cycle de l’Examen périodique universel, en novembre 2022, il sera également essentiel de renforcer l’assise financière du Fonds pour témoigner de l’importance croissante que les États attachent à l’application des recommandations issues de l’Examen”

Rapport sur les opérations du Fonds de contributions volontaires pour l’assistance financière et technique dans la mise en œuvre de l’Examen périodique universel (2022) (A/HRC/50/18)



NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

15^{eme} Anniversaire
(2007 – 2022)

Pour nous contacter

Branche de l'Examen Périodique Universel (UPRB)
Division des mécanismes du Conseil et des traités
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme



Guillaume Ngefa, Chef a. i., UPRB
ngefa@un.org

Theresa Khorozyan, Secrétaire du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires
theresa.khorozyan@un.org

www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/trust-fund-implementation